



5^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES
14 – 18 mai 2012, La Rochelle, France

« Les oiseaux d'eau migrateurs et les hommes – des zones humides en partage »

**AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2017
DE L'AEWA**

Compilé par le Secrétariat PNUE/AEWA pour le Comité permanent de l'AEWA

Résumé

Le Plan stratégique de l'AEWA pour la période 2009-2017 a été adopté par la MOP4 en 2008. Le présent rapport présentant l'avancement de sa mise en œuvre a été compilé par le Secrétariat de l'AEWA pour le Comité permanent. Pour atteindre le But du Plan stratégique, cinq objectifs ont été fixés, chacun associé à des cibles, 26 au total. Les cibles sont mesurées à l'aide de 35 indicateurs quantifiables. 12 indicateurs supplémentaires ont été déterminés pour mesurer les progrès réalisés en direction du But. Le présent rapport a été produit à partir du Cadre logique du Plan stratégique. Les évaluations proviennent de diverses sources, principalement d'autres documents destinés à la MOP5. Chaque cible ou indicateur a été évalué(e) et placé(e) dans l'une de six catégories.

Avec 2/3 des indicateurs qui n'ont pas été atteints ou pour lesquels des progrès limités ont été réalisés, l'avancement général en direction du But du Plan stratégique a été évalué comme étant très insuffisant. Seul un indicateur a été atteint.

L'avancement général en direction des objectifs du Plan Stratégique a été décrit comme allant de moyen à insuffisant, compte tenu du fait que pour la plus grande proportion de cibles (38 %), seuls des progrès limités ont été réalisés et pour 35 % de plus, les progrès sont seulement moyens. Seule une cible a été entièrement atteinte et des progrès significatifs ont été réalisés pour deux autres.

Parmi les cinq objectifs, quelques progrès généraux plus systématiques ont été réalisés en direction de l'Objectif 2, tandis que le moins de progrès a été enregistré en direction de l'Objectif 1, pour lequel 60 % des cibles affichent des progrès limités tandis que les 40 % restants affichent des progrès moyens. Les progrès réalisés en direction des trois autres objectifs se rangent à peu près au milieu de ces deux objectifs.

Une vue d'ensemble détaillée des progrès réalisés en direction de chaque objectif et de ses cibles associées a été réalisée, et le rapport conclut par des recommandations visant à faire avancer la mise en œuvre du Plan stratégique et à améliorer la surveillance de sa mise en œuvre, ce qui nécessitera la création de nouvelles synergies en termes de partage des ressources et de la capacité.

Introduction

Le Plan Stratégique de l'AEWA pour la période 2009-2017 a été adopté en 2008 par la 4^{ème} session de la Réunion des Parties (MOP) par la Résolution 4.7. Le Plan Stratégique a pour objectif de fournir le contexte de la mise en œuvre de l'Accord, présentant une perspective à moyen terme, en déterminant le But général, les objectifs et les cibles pour une période de neuf ans (trois cycles triennaux de la MOP). Nous avons tenté de fournir des conseils cohérents et stratégiques aux Parties contractantes et autres parties prenantes dans leur effort pour agir efficacement au niveau national et régional, tout en coopérant sur le plan international le long des voies de migration. Le Plan Stratégique fournit également des conseils aux organes décisionnels de l'AEWA (la Réunion des Parties, les Comités permanent et technique) et au Secrétariat PNUE/AEWA.

La Résolution 4.7, entre autres, demande au Comité permanent de surveiller la mise en œuvre du Plan Stratégique et de faire part des progrès réalisés à chaque session ordinaire de la MOP.

Le présent rapport, exposant l'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 a été compilé par le Secrétariat de l'AEWA pour le StC et approuvé par ce dernier pour soumission à la MOP5.

Structure du rapport et approche

La vision présentée dans le Plan stratégique est libellée comme suit :

Tous les pays situés le long des voies de migration Afrique-Eurasie partagent des populations d'oiseaux d'eau viables et les habitants de cette région comprennent, respectent, facilitent et entretiennent le phénomène de migration de ces populations.

Le But de ce Plan stratégique est de **maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration** et il fixe cinq objectifs afférents, correspondant aux rubriques du Plan d'action de l'AEWA, chacun visant à atteindre, respectivement, un état de conservation favorable, une utilisation durable, de meilleures connaissances, une meilleure communication et une amélioration de la coopération et des capacités.

Pour atteindre chaque objectif, une série de cibles a été déterminée – trois pour l'Objectif 4, cinq pour les Objectifs 1, 2 et 3, et huit pour l'Objectif 5. Chaque cible est mesurée par des indicateurs quantifiables, habituellement un par cible, sauf pour les Cibles 2.1 et 3.1 (deux indicateurs) et la Cible 4.2 (neuf indicateurs), ce qui fait un total de 35. Douze indicateurs ont également été attribués pour mesurer les progrès réalisés en direction du But général du Plan stratégique – dont huit sont au niveau de l'Accord au sens large et quatre au niveau national. Les sources de ces indicateurs ont également été identifiées et ont été reflétées dans le Cadre logique du Plan Stratégique à titre de « moyen de vérification ».

Pour compiler ce rapport, la vue d'ensemble détaillée des progrès réalisés dans le cadre de chaque cible et indicateur a été tout d'abord produite à partir du Cadre logique du Plan stratégique, qui est présenté dans les Tableaux 3 à 8. Des résumés des progrès réalisés ont été rédigés à partir de plusieurs autres documents destinés à la MOP5, tels que l'AEWA/MOP 5.12 (*Synthèse des informations fournies par les Parties à l'AEWA dans les rapports nationaux sur la mise en œuvre de l'Accord pour la période 2009-2011*), l'AEWA/MOP 5.14 (*Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord – 5^{ème} édition (CSR5)*), l'AEWA/MOP 5.18 (*Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la stratégie de communication*), l'AEWA/MOP 5.32 (*Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la période 2009-2012*) et autres, ainsi que d'autres sources d'information.

Les progrès réalisés en direction de chaque indicateur ou cible ont été évalués à partir des informations disponibles et ont été placés dans l'une des six catégories suivantes : pas réalisé/pas atteint/pas de progrès, progrès limités, bon avancement, progrès significatifs, réalisé/atteint, pas évalué.

À partir de ces calculs, une évaluation générale a été réalisée des progrès effectués en direction du But du Plan stratégique, de tous les objectifs en tant que tout et de chaque objectif séparément. Les principales recommandations ont été reconnues et les importantes lacunes ont été indiquées. Des recommandations pour l'action future ont également été faites et devront être prises en main par les Parties, les instances dirigeantes de l'Accord, le Secrétariat PNUE/AEWA, toutes les autres parties prenantes et tous les autres partenaires.

Progrès réalisés en direction du But du Plan Stratégique

Le But du Plan stratégique suit les principes fondamentaux de l'Accord (Article II) et vise à **maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration**. Les progrès réalisés en direction du But général sont mesurés à travers 12 indicateurs - dont huit sont au niveau de l'Accord au sens large et quatre au niveau national. Le Tableau 1 présente la distribution de ces 12 indicateurs à travers les six catégories de progrès.

	Niveau international	Niveau national	Général
Pas atteint/ Pas de progrès	3	2	5
Progrès limités	2	1	3
Bon avancement	2		2
Progrès significatifs			
Atteint	1		1
Pas évalué		1	1
Général	8	4	12

Tableau 1. Nombre d'indicateurs mesurant le But du Plan stratégique selon leur catégorie d'avancement.

De façon générale, 42 % des indicateurs n'ont pas été atteints, 25 % n'ont enregistré que des progrès limités, tandis que seulement 17 % avancent bien et que 8 % (un indicateur) ont été atteints (voir *Figure 1*). 8% d'entre eux n'ont pas été évalués. **Par conséquent, avec 2/3 des indicateurs dans la « zone rouge », les progrès enregistrés dans la réalisation du But peuvent être décrits comme très insuffisants.**

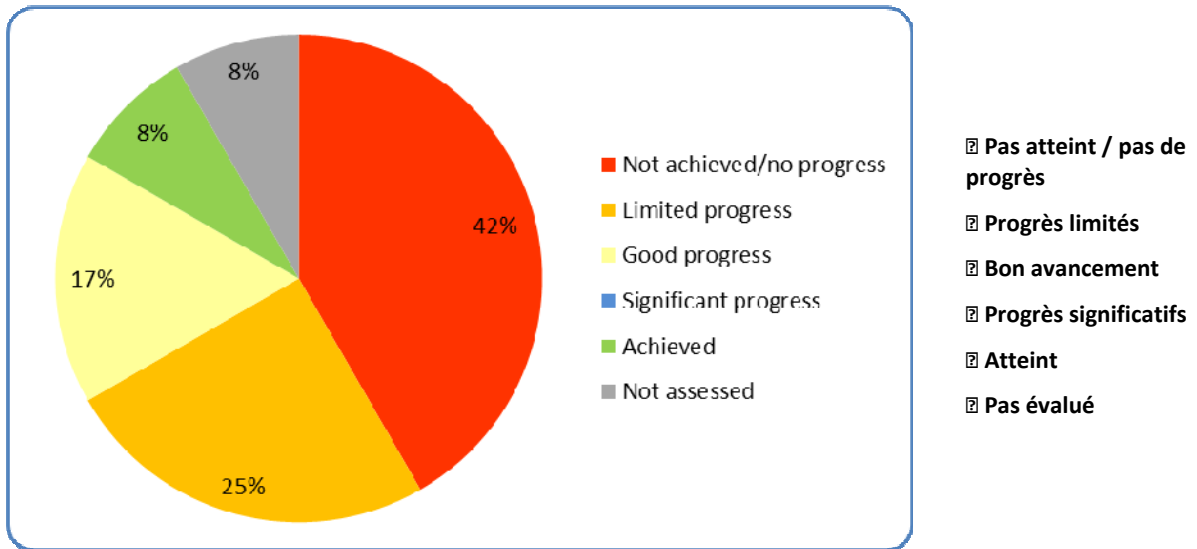


Figure 1. Proportion d'indicateurs du But du Plan stratégique par catégorie de progrès.

Les indicateurs au niveau de l'Accord au sens large (G1-G8) offrent une situation légèrement meilleure, 37 % d'entre eux n'ayant pas été atteints et une plus grande proportion d'indicateurs ayant été atteints ou présentant un bon avancement, respectivement 17 et 25 % (voir Figure 2), néanmoins **les progrès généralement enregistrés demeurent très insuffisants**. La moitié des indicateurs au niveau national (G9-G12) n'ont pas été atteints, un quart de plus affichant des progrès limités, tandis que le dernier quart n'a pas été évalué (voir Figure 3), ce qui **décrit une situation relativement médiocre**.

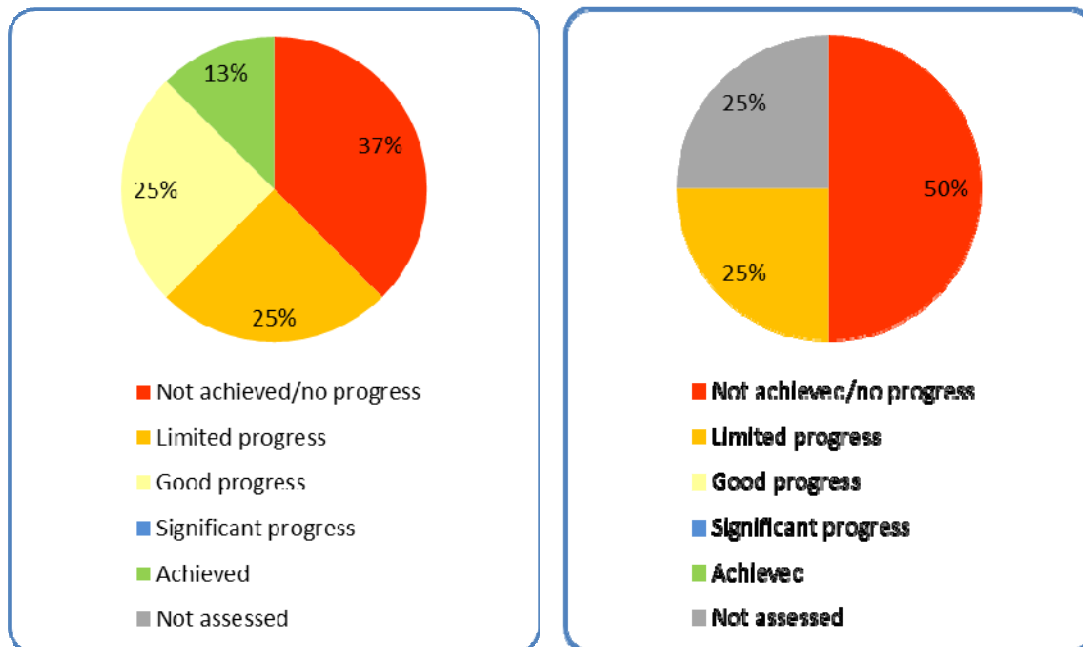


Figure 2 (à gauche). Proportion d'indicateurs du But du Plan stratégique au niveau de l'Accord au sens large, par catégorie de progrès.

Figure 3 (à droite). Proportion d'indicateurs du But du Plan stratégique au niveau national, par catégorie de progrès.

Les indicateurs qui n'ont pas été atteints se rapportent à des populations conservant leur état de conservation favorable (G2), étant passées à une catégorie plus basse de la Liste rouge de l'UICN et des listes rouges nationales (G6 et G12), réduisant leur risque d'extinction (au niveau mondial) (G5) et évitant l'extinction (au niveau national) (G9) (voir Tableau 3). Des progrès limités ont été enregistrés dans l'approche du seuil de populations ayant une tendance positive (au niveau national et international) (G3 et G11) et un état général amélioré, tel que mesuré par l'Indicateur d'oiseaux d'eau (G4).

La réduction du nombre de populations figurant à la catégorie 1 de la colonne A du Tableau 1 de l'AEWA (les populations ayant l'état le plus médiocre) est bien avancée avec une cible de 20 % dont 7 % ont déjà été atteints (G7), de même que la prévention de l'extinction des populations de l'AEWA (G1). Aucune population n'a été déclarée éteinte, mais une espèce en danger critique d'extinction – le Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*) – n'a pas été observée depuis 1998.

Le seul indicateur qui a été atteint jusqu'ici est la réduction du nombre de populations figurant à la colonne A dans leur ensemble (populations de petite taille, menacées ou vulnérables ayant un état de conservation médiocre) (G8). La cible de 5 % a été dépassée (8 %) et le seuil de cet indicateur aurait avantage à être révisé.

Il n'a pas été possible d'évaluer le maintien de l'état de conservation favorable des espèces au niveau national (G10), le moyen de vérification de l'indicateur pour celui-ci doit être identifié et les progrès mesurés.

Progrès généraux réalisés en direction des objectifs du Plan Stratégique

Cinq objectifs ont été fixés pour atteindre le But du Plan stratégique, chacun visant à, respectivement, un état de conservation favorable, une utilisation durable, de meilleures connaissances, une meilleure communication et une amélioration de la coopération et des capacités.

	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4	Objectif 5	Général
Pas atteint/ Pas de progrès						
Progrès limités	3		2	2	3	10
Bon avancement	2	4			3	9

Progrès significatifs			1		1	2
Atteint/				1		1
Pas évalué		1	2		1	4
Général	5	5	5	3	8	26

Tableau 2. Nombre de cibles par objectif du Plan stratégique, selon leur catégorie d'avancement.

Au total, 26 cibles ont été identifiées – trois pour l'Objectif 4, cinq pour les Objectifs 1, 2 et 3, et huit pour l'Objectif 5. Les progrès réalisés en direction des objectifs sont mesurés à travers les indicateurs associés à chacune de ces cibles. Le Tableau 2 présente la distribution de ces 26 cibles à travers les six catégories de progrès.

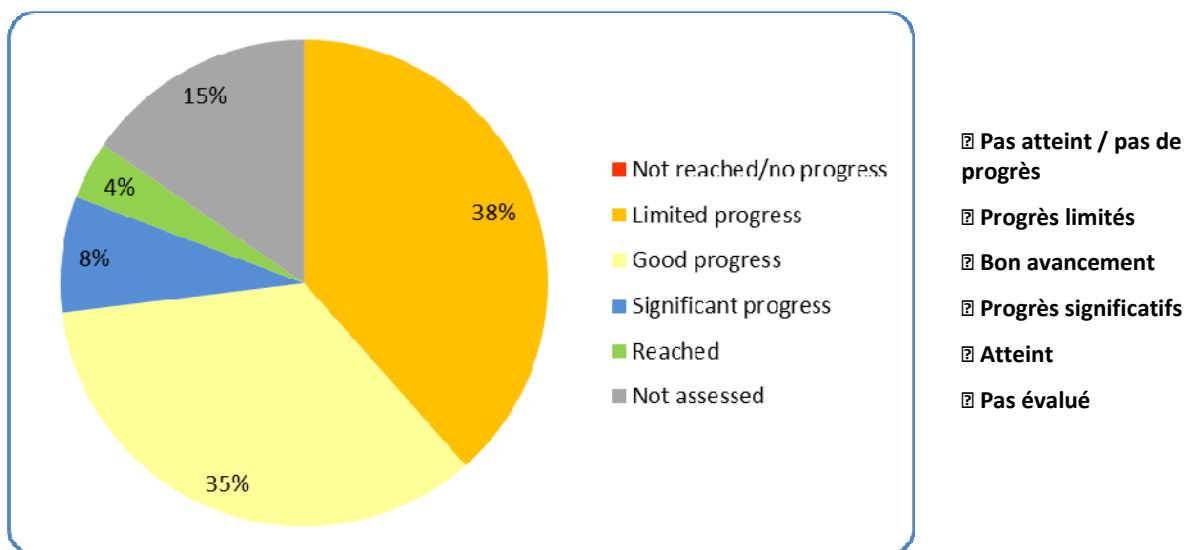


Tableau 4. Nombre de cibles associées aux objectifs du Plan stratégique, par catégorie d'avancement.

Aucune catégorie n'a été identifiée comme n'ayant été l'objet d'aucun progrès, ce qui place l'ensemble dans un contexte positif ; toutefois, 38 % des cibles ont enregistré des progrès limités (voir Figure 4). Une forte proportion de cibles (35 %) affichent un bon avancement, tandis qu'un nombre beaucoup plus faible de cibles (une seule) a été atteint ou a enregistré des progrès significatifs (deux cibles), soit respectivement 4 et 8 %. Une proportion relativement élevée de cibles (15 %) n'a pas été évaluée. **En général, les progrès réalisés en direction des objectifs du Plan stratégique peuvent être décrits comme allant de moyens à insuffisants.**

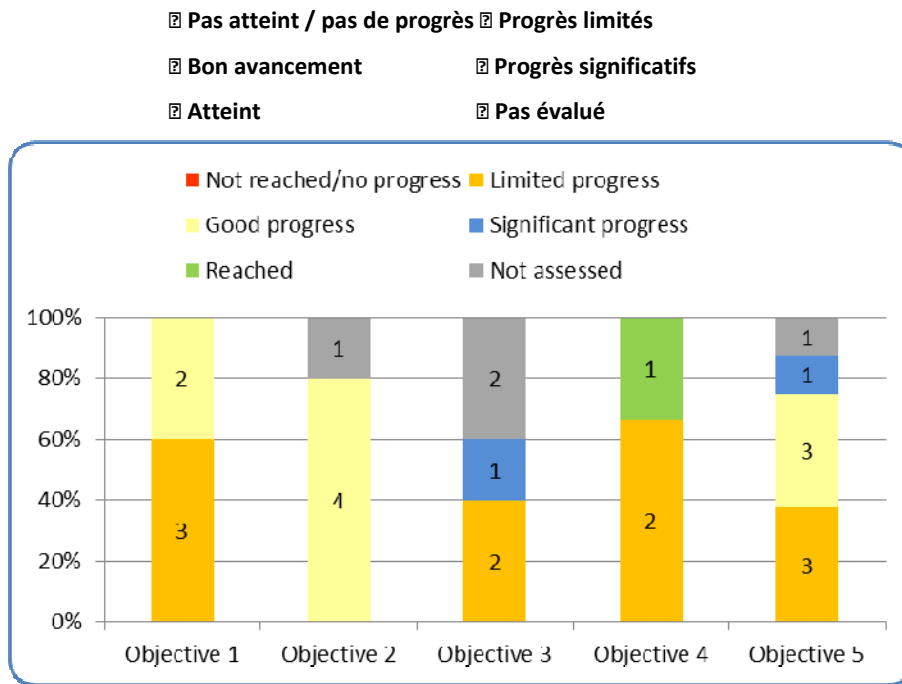


Figure 5. Proportion de cibles de chaque objectif du Plan stratégique par catégorie de progrès.

Une comparaison de tous les objectifs (voir Figure 5) montre qu'aucun ne se détache de façon notable en termes de progrès en direction de la réalisation des cibles associées. Des progrès généralement un peu plus systématiques ont été réalisés au niveau de l'Objectif 2, bien qu'il soit toujours dans la zone moyenne, tous ses indicateurs sauf un ayant été évalués et affichant un bon avancement, tandis que les progrès les plus limités ont été enregistrés par l'Objectif 1 dont 60 % des cibles affichent des progrès limités et les 40 % restants sont dans la moyenne. Les trois autres objectifs se placent à peu près entre ces deux. Concernant l'Objectif 4, seule une cible a été atteinte, tandis que des progrès en direction d'une cible de l'Objectif 3 et de l'Objectif 5 ont progressé de façon significative. Certaines cibles des Objectifs 2, 3 et 5 n'ont pas été évaluées, ce qui constitue 40 % de l'Objectif 3.

Progrès réalisés en direction de l'Objectif 1

L'Objectif 1 vise à **prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations**. Cinq cibles ont été fixées pour atteindre cet objectif. Comme mentionné ci-dessus, l'Objectif 1 est celui affichant le plus fort taux de réalisation à ce stade, 60 % de ses cinq cibles affichant des progrès limités et les autres se trouvant dans la moyenne. Un compte détaillé est présenté au Tableau 4.

Les Parties contractantes doivent s'employer tout particulièrement à assurer que les espèces figurant à la colonne A soient entièrement protégées par la loi dans leur pays (Cible 1.1), tandis qu'en même temps, davantage de fonds et autre capacité doivent être fournis afin de faire progresser la mise en œuvre des Plans d'action par espèce pour les espèces mondialement menacées et de mettre ce type de plans en place pour toute la liste d'espèces mondialement menacées figurant à l'Accord (Cible 1.4). La prise en main des menaces constituées par les oiseaux d'eau non indigènes est également insuffisante (Cible 1.5) et des mesures de contrôle et d'éradication doivent être établies ou leur mise en œuvre renforcée.

Un bon avancement a été indiqué concernant l'application de l'Évaluation d'impact environnemental (EIE)/ Évaluation environnementale stratégique (EES) (Cible 1.3), toutefois, tous les projets ayant un impact potentiel sur des espèces de l'AEWA ou des habitats/sites dont elles dépendent n'ont pas été soumis à une EIE/EES, ce qui devra être fait dans l'avenir. Les Parties contractantes ont avancé dans l'identification et la désignation de leurs réseaux de sites (Cible 1.2) ; toutefois, la gestion des sites requiert encore davantage d'attention. Une analyse plus élaborée sera rendue disponible à la MOP6

avec la 1^{ère} édition du Rapport sur le Réseau de sites. L'aspect de la résistance des réseaux de site aux effets du changement climatique doit lui aussi être évalué.

Progrès réalisés en direction de l'Objectif 2

L'Objectif 2 vise à **garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable**. Cet objectif doit être atteint au moyen de cinq cibles. Tandis que des progrès un peu plus systématiques ont été notés en direction des cibles de l'Objectif 2, ces progrès sont toujours moyens. Quatre des indicateurs (80%) se sont avérés avoir bien avancé, tandis qu'un n'a pas été évalué (voir Tableau 5).

Avec 1/4 des Parties contractantes ayant totalement interdit l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides et encore 16 % de plus ayant introduit des interdictions partielles, des progrès ont été réalisés en direction de la Cible 2.1, mais cette question nécessite toujours une vive attention des Parties et des autres parties prenantes, les progrès étant lents et la date butoir précédemment fixée dans l'Action plan de l'AEWA (en 2000) n'ayant pas été atteinte, entraînant ensuite un amendement de la disposition du Plan d'action lors de la MOP4 (2008).

Tandis que la moitié des Parties contractantes indiquent disposer de systèmes de recueil des données de prélèvement, seules 37 % d'entre elles les décrivent comme complets (couvrant toutes les espèces de l'AEWA, toutes les activités de prélèvement et tout le territoire du pays). Ceci va au-delà du seuil de l'indicateur, mais l'élément essentiel de la coordination et de la synchronisation internationale des systèmes de recueil de données fait toujours défaut, faisant que pour atteindre la Cible 2.2, davantage de travail sera nécessaire avec la communauté de chasseurs dans un rôle prédominant.

De bons progrès ont été réalisés dans la réduction des prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau, avec 37 % des Parties contractantes évaluant l'efficacité de leurs mesures comme étant très efficaces ; cependant, les progrès réalisés au niveau de l'élimination de l'utilisation des appâts empoisonnés et des méthodes non sélectives de prélèvement n'ont pas été évalués (Cible 2.3).

Avec le développement d'un Plan de gestion par espèce pour la population de Svalbard de l'Oie à bec court (*Anser brachyrhynchus*), qui est soumis pour adoption à la MOP5, et ensuite la 1^{ère} réunion de son mécanisme de coordination internationale à la mi-2012, des progrès ont été faits en direction de la Cible 2.5.

La Cible 2.4 relative à la mise en œuvre de normes de meilleure pratique légalement contraignantes associées au prélèvement d'oiseaux d'eau n'a pas été évaluée et les Parties contractantes devront fournir des données à cet égard.

Progrès réalisés en direction de l'Objectif 3

L'Objectif 3 vise à **améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation** et cinq cibles ont été fixées pour atteindre cet objectif. Les progrès réalisés en direction de cet objectif sont quelque peu mitigés avec des progrès significatifs au niveau d'une cible (20 %), mais limités au niveau de deux autres (40 %) et les deux dernières n'ayant pas été évaluées (voir Tableau 6).

Des progrès significatifs ont été enregistrés au niveau de la Cible 3.2, une forte proportion de pays indiquant des programmes de surveillance des oiseaux d'eau complets ou partiels toute l'année. Une analyse plus poussée des programmes de surveillance nationaux serait utile pour comprendre la couverture de la surveillance actuelle.

La Cible 3.1, visant à la fourniture à long terme de ressources pour soutenir les processus internationaux de surveillance des oiseaux d'eau afin d'assurer des données pour l'évaluation de l'état de conservation, est essentielle, mais loin d'être atteinte. Tandis que la production de rapports de synthèse du Recensement international des oiseaux d'eau (IWC), du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA et des estimations mondiales des populations a pu être maintenue, il existe toujours un manque de fonds majeur pour le financement structurel de l'IWC au niveau international. Seules cinq Parties contractantes ont financé l'IWC au niveau international, soit par le biais de contributions financières volontaires, soit par son financement associé à des projets collaboratifs bilatéraux ou sous-régionaux, au cours de la dernière période triennale. Au niveau national, moins de la moitié des Parties ont financé l'IWC. De ce fait, seules 1/10 d'entre elles ont progressé en direction de l'augmentation visée des effectifs de populations dont l'état international a été évalué sur la base de données régulières de surveillance. Une approche stratégique renforcée du développement et du maintien de l'IWC est nécessaire d'urgence.

55 % des Parties contractantes ont fourni des listes d'activités de recherche et leurs résultats dans les rapports nationaux, ce qui représente la moitié des progrès à réaliser pour atteindre la Cible 3.5. Toutefois, le développement d'un outil analytique du Système de présentation des rapports en ligne utilisé pour les rapports nationaux doit assurer une meilleure accessibilité.

D'autres critères doivent être définis pour évaluer les progrès en direction de la Cible 3.3 sur l'établissement de nouveaux programmes de recherche liés à l'AEWA, et l'évaluation de la Cible 3.4 doit être entreprise en collaboration avec les rédacteurs de www.conservationevidence.com.

Progrès réalisés en direction de l'Objectif 4

L'Objectif 4 vise à **améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces oiseaux d'eau migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et celle de leurs habitats**. Cet objectif doit être atteint par le biais de trois cibles. Il s'agit du seul objectif au niveau duquel une cible a été atteinte, mais pour les deux autres, seuls des progrès limités ont été enregistrés (voir Tableau 7).

Avec 39 % des Parties contractantes indiquant qu'elles ont établi et mettent en œuvre des programmes de sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau et à l'AEWA, le seuil de l'indicateur (25 %) de la Cible 4.3 a été dépassé. Toutefois, une analyse plus complète doit être organisée pour évaluer le niveau et le type d'activités CESP des Parties.

Avec seulement 10 % des coûts estimés pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA qui ont été fournis depuis qu'elle a été adoptée par la MOP3 en 2005, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre la cible de l'intégralité du financement autre soutien (Cible 4.1). La capacité des Parties contractantes et des partenaires n'a pas été évaluée ; en même temps, la capacité humaine et technique du Secrétariat doit être portée à un niveau adéquat ou bien il faut ajuster les tâches à la capacité disponible.

La mise en œuvre de la Stratégie de communication (Cible 4.2) a été mesurée par le biais de multiples (9) indicateurs et leur réalisation a été estimée se trouver à divers degrés d'accomplissement. Avec plus de la moitié des indicateurs pour lesquels ont été enregistrés, soit des progrès limités (44 %), soit aucun progrès du tout (11 %), le niveau total des progrès réalisés en direction de la cible a été évalué comme étant limité. Seul un indicateur (11 %) a été atteint et un autre a enregistré des progrès significatifs, les deux indicateurs restants (22 %) ayant enregistré des progrès moyens. En premier lieu, la Stratégie de communication devra être soumise à une révision et à une mise à jour tandis que des fonds devront être fournis pour continuer les activités de Formation des formateurs au niveau sous-régional et la production d'un suivi de formation au niveau national. Davantage de ressources seront nécessaires pour faire avancer le travail sur les indicateurs pour lesquels les progrès sont limités

ou atteindre ceux pour lesquels des progrès significatifs ou un bon avancement ont été enregistrés. Bien que des lignes directrices sur l'accès aient été produites et diffusées, faisant que l'indicateur a été atteint, ce matériel aurait avantage à être mis à jour et réimprimé.

Progrès réalisés en direction de l'Objectif 5

L'Objectif 5 vise à améliorer la capacité des États de l'aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour une conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs voies de migration. Tandis que les progrès enregistrés autour d'une cible (13 %) sont significatifs et qu'une autre n'a pas été évaluée, les progrès enregistrés pour les 74 % restants se répartissent à part égale en des progrès moyens et limités (voir Tableau 8).

Avec plus d'1/3 des Parties contractantes indiquant qu'il existe des mécanismes opérationnels de coordination nationale pour la mise en œuvre de l'AEWA, des progrès significatifs ont été réalisés en direction de la Cible 5.7. Ces mécanismes opérationnels doivent être renforcés et davantage de Parties doivent les établir ; l'expérience doit être partagée.

Le nombre de Parties contractantes a augmenté de cinq, passant de 61 à 66 depuis la MOP4, ce qui est bien en dessous du seuil de l'indicateur de la Cible 5.1. Ces nouvelles Parties sont issues d'Afrique et d'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient demeurant encore largement sous-représentés. Le travail du Secrétariat pour recruter de nouvelles Parties doit être complété par des efforts additionnels des Parties à l'Accord.

Les cours de formation pour les fonctionnaires de l'État à la mise en œuvre de l'Accord n'ont pas encore été donnés, mais des fonds ont été levés pour ce projet et des ateliers auront lieu en 2013, conjointement avec la Convention sur les Espèces Migratrices, ce qui permettra d'avancer en direction de la Cible 5.6.

De bons progrès ont été réalisés dans l'établissement ou le renforcement des synergies avec d'autres accords environnementaux multilatéraux ou autres partenaires clés (Cible 5.3) et les efforts dans cette direction doivent être poursuivis.

Seule la moitié de ce qui était projeté a été déboursée à partir du Fonds de petites subventions (SGF) depuis la MOP4 (Cible 5.4). D'autres contributions volontaires de Parties contractantes sont nécessaires pour maintenir les opérations du SGF, et ceci devrait également être étendu aux pays éligibles au-delà de la région d'Afrique.

La soumission des rapports nationaux à la MOP5 a atteint le taux le plus élevé jusqu'ici, mais avec presque 1/3 des Parties devant encore soumettre leur rapport - certaines ne l'ayant pas fait pour deux, trois ou quatre MOP consécutives - le taux intégral de soumission des rapports par toutes les Parties, qui est visé, reste encore à atteindre (Cible 5.5). La qualité des rapports et leur exhaustivité, ainsi que leur soumission en temps voulu restent encore à prendre en main. Selon les fonds disponibles, une formation serait utile à cet égard.

L'évaluation de la Cible 5.8 sur la reconnaissance de l'AEWA par d'autres AEM liés à la biodiversité est toujours en attente et aucune évaluation spécifique n'a été réalisée pour la Cible 5.2 liée au financement intégral de la mise en œuvre du Plan stratégique. Cependant, tenant compte du fait que les progrès réalisés en direction d'un nombre important d'autres cibles ont été limités et que dans ces cas, les fonds ont été restreints ou non disponibles, les progrès réalisés en direction de cette cible ont été jugés limités.

Recommandations sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan Stratégique

1/3 de la durée du Plan stratégique étant derrière nous et les progrès généraux de la mise en œuvre étant jugés entre moyens et insuffisants, il est nécessaire d'intensifier les efforts et d'allouer davantage de fonds et autres ressources pour atteindre les objectifs et le But du Plan stratégique.

Tandis que les Parties doivent s'efforcer d'atteindre tous les indicateurs et toutes les cibles, certaines recommandations spécifiques sur les priorités, extraites de la liste générale de suggestions partagée dans ce rapport, à prendre en main au cours de la prochaine période intersessionnelle jusqu'à la MOP6, doivent être réalisées à cet effet :

Cible 1.1 : Toutes les Parties devront, à titre de question importante et urgente, ajuster leur législation nationale afin de fournir une protection intégrale à toutes les espèces figurant à la colonne A présentes sur leur territoire ;

Cible 1.2 : Toutes les Parties devront prendre en main les questions prioritaires en suspens relatives à la désignation et à la gestion des sites, tout en tenant compte des tentatives de conclusions et de recommandations du *Rapport préliminaire sur le Réseau de sites pour les oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord* (document AEWA/MOP 5.15) ;

Cible 1.3 : Toutes les Parties doivent développer une législation sur l'Évaluation d'impact environnemental et l'Évaluation stratégique environnementale, et devra l'appliquer dans tous les cas où il y a un risque d'impact sur des espèces de l'AEWA ou bien des habitats/sites dont elles dépendent ;

Cible 1.4 : les Parties et les autres parties prenantes devront accroître les fonds et autre capacité pour la mise en œuvre des Plans d'action par espèce pour les espèces mondialement menacées, et développer ce type de plans pour toutes les espèces mondialement menacées ;

Cible 2.1 : Apprenant de l'expérience des Parties qui ont déjà supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides, toutes les autres Parties devront introduire des dates butoirs qu'elles se seront elles-mêmes imposées pour une interdiction complète, informer le Secrétariat et les autres Parties, et introduire les interdictions aussi vite que possible ;

Cible 2.2 : Avec la communauté de chasseur en tête, un système coordonné au niveau international pour le recueil des données de prélèvement des oiseaux d'eau devra être établi et rendu opérationnel ;

Cible 3.1 : les Parties devront décider de l'établissement d'un régime de financement structurel de base à long terme pour le Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) et employer une approche stratégique renforcée pour le développement et le maintien de l'IWC ;

Cible 3.5 : les Parties devront fournir des moyens de compléter le Système de présentation des rapports en ligne(ORS) de la famille de la CMS par un outil analytique, ce qui accroîtra l'accessibilité et l'exploitation des informations liées à la recherche, ainsi que celles de toutes les autres informations fournies par le biais de l'ORS ;

Cible 4.2 : réviser la Stratégie de communication et renforcer la mise en œuvre au niveau international et national en fournissant des fonds et autres ressources ;

Cible 5.1 : davantage de Parties devront compléter les efforts fournis par le Secrétariat pour recruter de nouvelles Parties à l'Accord ;

Cible 5.4 : les Parties devront fournir plus régulièrement des contributions volontaires pour le Fonds de petites subventions, afin de permettre de le maintenir et de l'étendre également à d'autres États de l'aire de répartition éligibles en dehors de la région africaine ;

Cible 5.5 : des moyens doivent être débloqués pour former des correspondants nationaux et des rapporteurs nationaux désignés à l'utilisation du Système de présentation des rapports en ligne de la famille de la CMS, afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des rapports.

Pour améliorer la surveillance et la mise en œuvre du Plan stratégique, et progresser en direction de ses objectifs, certaines cibles et certains indicateurs devront encore être évalués, tandis que d'autres tireraient avantage d'une révision et autres ajustements potentiels :

Cibles 2.4, 3.3, 3.4 et 5.8 : ces cibles n'ont pas été évaluées dans le présent rapport et des efforts devront être faits pour y parvenir en vue de la MOP6 ;

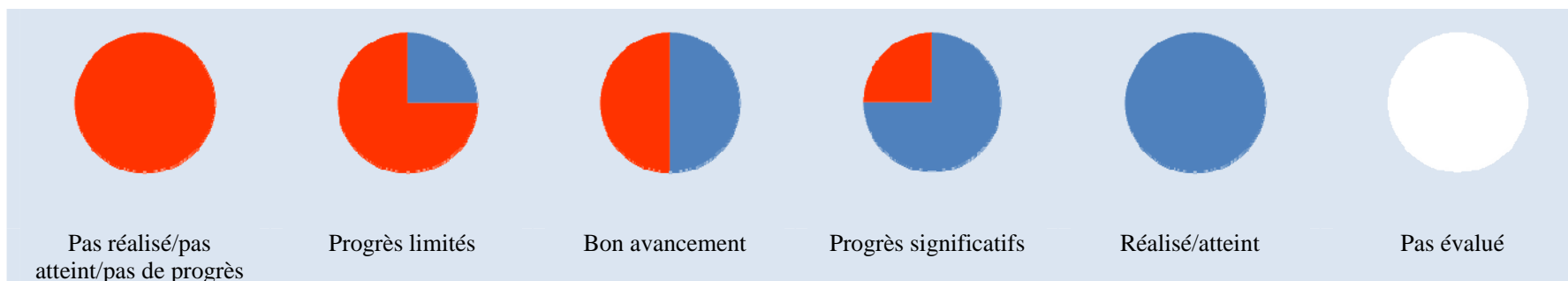
Cibles 1.2, 2.3 et 4.4 : certains indicateurs associés à ces cibles n'ont pas été évalués, ce qui devra être fait en vue de la MOP6 ;

Cibles 3.2, 4.3 et 5.7 : davantage de données et une analyse complète des progrès réalisés en direction des cibles 3.2 et 5.7 seraient utiles, tandis que la Cible 4.3 tirerait avantage d'une révision de son seuil d'indicateur ;

Indicateurs G8 et G10 : l'évaluation de l'indicateur G10 fait défaut et devra être fournie pour la MOP6. L'indicateur G8 tirerait avantage d'une révision de son seuil.

La Réunion des Parties est invitée à prendre note du présent rapport et à tenir compte de ses conclusions et recommandations au cours du processus décisionnel. Les recommandations devront être prises en main au moyen d'une planification et d'une action conjointes des Parties, des organes décisionnels de l'Accord, du Secrétariat et de toutes les autres parties prenantes et partenaires. Une meilleure synergie et davantage de ressources et de capacité seront essentiels pour pouvoir réaliser les progrès nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA.

Légende du graphique en secteurs et code de couleurs utilisé aux Tableaux 1-8





Mise en œuvre manquante ou insuffisante ; indicateur/cible non réalisé(e)/atteint(e) ou lointain. Exige l'initiation d'activités ou autres ressources significatives et la mise en œuvre.

Mise en œuvre en cours ; en bonne voie vers la réalisation de l'indicateur cible. La mise en œuvre devra continuer et être renforcée.




Mise en œuvre entière ou avancée ; indicateur/cible réalisé(e)/atteint(e) ou près de l'être. Réviser l'indicateur/cible ou intensifier les mesures pour une mise en œuvre complète et une réalisation de l'indicateur/cible.




Pas d'évaluation disponible. Devra être fournie à la prochaine Réunion des Parties.




Tableau 3. But : Maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration

Progrès	Indicateur (au niveau de l'Accord)	Résumé et références
	<p>G1¹ : il n'y a eu aucune extinction de populations d'oiseaux d'eau couvertes par l'AEWA dans la zone de l'Accord</p>	<p>Sur la base des informations disponibles et de la Liste rouge 2010 de l'UICN, aucune population n'a été identifiée comme étant éteinte. Toutefois aucune observation du Courlis à bec grêle (<i>Numenius tenuirostris</i>), qui est en danger d'extinction, n'a été confirmée depuis 1998, et les vastes enquêtes lancées à la fin de 2008 n'ont pas apporté de preuves de l'existence d'oiseaux de cette espèce. Il est donc possible que cette espèce soit éteinte.</p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14)</p>
	<p>G2 : Toutes les populations d'oiseaux d'eau de l'AEWA dont l'état de conservation était favorable au moment de la MOP 4 (septembre 2008) ont conservé cet état</p>	<p>Vingt populations figurant précédemment dans les catégories 1 des colonnes B et C (considérées comme ayant un état de conservation favorable) sont à présent classées dans des catégories décrivant un plus mauvais état du fait de leur déclin significatif à long terme, d'estimations moindres de population ou d'un plus petit nombre de sites sur lesquels la population se concentre.</p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14) ; Propositions à la MOP5 d'amendements à l'Annexe 3 (Plan d'action et Tableau 1) de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.20)</p>

¹ La numérotation de G1 à G12 (G de Goal = But) des indicateurs correspondant au But du Plan de Stratégique n'existe pas dans ce plan, mais a été introduite dans le présent rapport pour faciliter les références.

Progrès	Indicateur (au niveau de l'Accord)	Résumé et références
	<p>G3 : Au moins 75 % des populations d'oiseaux d'eau de l'AEWA affichent une tendance positive (croissante ou stable)</p>	<p>61 % des populations dont la tendance est connue ont une tendance favorable. On note une légère augmentation de 2 % par rapport à l'évaluation précédente de 2008, mais le résultat demeure encore bien en dessous de la cible à atteindre.</p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14)</p>
	<p>G4 : L'état général des espèces indicatrices s'est amélioré, comme mesuré par l'Indicateur des oiseaux d'eau</p>	<p>La valeur de l'Indicateur des Oiseaux d'eaux a augmenté, passant de -0,1363 (N₂₀₀₈ = 396) à -0,1118 (N₂₀₁₁ = 391), ce qui représente une certaine amélioration par rapport à l'évaluation précédente de 2008, il y a toujours plus de populations en déclin qu'en augmentation.</p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14)</p>
	<p>G5 : Le risque général d'extinction des oiseaux d'eau a diminué, comme mesuré par l'Indice de la Liste rouge</p>	<p>L'indice de la Liste rouge pour les espèces couvertes par l'AEWA a baissé de 1 % entre 1988 et 2010 comparé à 0,48 % pour toutes les espèces : leur état a décliné proportionnellement deux fois plus rapidement au cours des deux dernières décennies. Aucune espèce répertoriée par l'AEWA n'a véritablement changé de catégorie pendant la période 2008-2010, ce qui peut toutefois être dû à un décalage dans la communication des informations. Une réévaluation complète de la Liste rouge aura lieu en 2012. (Note : au moment de la compilation de cette vue d'ensemble, on sait déjà qu'au moins deux espèces de canards marins couvertes par l'AEWA vont passer dans la catégorie <i>Mondialement menacé</i>)</p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14)</p>

Progrès	Indicateur (au niveau de l'Accord)	Résumé et références
	G6 : 20 % des espèces menacées et quasi menacées sont passées à des catégories de menace inférieures	<p>Aucune espèce couverte par l'AEWA n'a véritablement changé de catégorie pendant la période 2008-2010, ce qui peut toutefois être dû à un décalage dans la communication des informations. Une réévaluation complète de la Liste rouge aura lieu en 21012. <i>(Note : au moment de la compilation de cette vue d'ensemble, on sait déjà qu'au moins deux espèces de canards marins couvertes par l'AEWA vont passer dans la catégorie Mondialement menacé)</i></p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14)</p>
	G7 : Moins de populations figurent dans la catégorie 1, colonne A (- 20 %)	<p>Il y a sept populations de moins qualifiées pour figurer dans la catégorie 1 de la colonne A par rapport à l'évaluation de 2008, ce qui représente une réduction de 7 %.</p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14) ; Propositions à la MOP5 d'amendements à l'Annexe 3 (Plan d'action et Tableau 1) de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.20)</p>
	G8 : Moins de populations figurent à la colonne A (réduction de 5 %)	<p>Il y a 8 % de populations en moins qualifiées pour figurer à la colonne A par rapport à l'évaluation de 2008, dans la plupart des cas du fait du reclassement de la catégorie A2 à B1 (évaluation d'effectifs de population plus élevée – entre 25 000 et 100 000 individus).</p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14) ; Propositions à la MOP5 d'amendements à l'Annexe 3 (Plan d'action et Tableau 1) de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.20)</p>

Progrès	Indicateur (au niveau national)	Résumé et références
	G9 : aucune population d'oiseaux d'eau de l'AEWA n'a disparu, que ce soit en tant qu'espèce reproductrice, hivernant ou migratrice sur tout le territoire des Parties	<p>Huit Parties contractantes (PC) ont fait part d'extinctions de populations reproductrices impliquant 19 espèces. Ces extinctions correspondent de 1 % à 9 % des espèces rapportées comme étant reproductrices au sein des PC respectives. Certaines de ces extinctions se basent toutefois sur des estimations de populations du début des années 2000.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>
	G10 : L'état favorable actuel des oiseaux d'eau de l'AEWA en tant qu'espèce reproductrice, hivernant ou migratrice a été conservé dans toutes les Parties contractantes	<p>Pas d'évaluation</p>
	G11 : Au moins 75 % des espèces d'oiseaux d'eau de l'AEWA rencontrées dans les régions des Parties contractantes affichent une tendance positive (stable ou croissante)	<p>Seules quatre Parties contractantes (PC) (7 % des PC) avaient indiqué que 75 % ou plus de leurs populations reproductrices affichaient des tendances positives, et 12 autres PC (19 % des PC) étaient proches de l'objectif (50-75 %). Chez 21 PC (34 % des PC), cette proportion était en dessous de 50 % et pour le reste des Parties, aucune information n'était disponible.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>






Progrès	Indicateur (au niveau national)	Résumé et références
	<p>G12 : 20 % des espèces menacées et quasi menacées sont passées à des catégories inférieures de menace dans chaque Partie contractante</p>	<p>Seule une Partie contractante (PC) avait fait part du passage de plus de 20 % de leurs espèces Menacées et Quasi menacées à une catégorie inférieure, et deux autres PC approchaient la cible fixée. Toutefois, quelques-uns des passages à une catégorie inférieure communiqués peuvent résulter d'un changement dans les méthodes utilisées dans les différentes évaluations.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>

Tableau 4. Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>1.1 : Une protection légale complète est fournie à toutes les espèces figurant à la colonne A</p>	<p>Toutes les PC ont adopté une législation nationale protégeant toutes les espèces figurant à la colonne A</p>	<p>Seules 10 Parties contractantes (PC) (16 % des PC) ont fait part d'une protection complète pour toutes les espèces figurant à la colonne A présentes sur leur territoire respectif, et 15 autres PC offrent une protection à 76-99 % de leurs espèces figurant à la colonne A. Étant donné que le statut légal est la condition préalable à une conservation efficace, ce progrès n'est pas suffisant.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>
	<p>1.2 : Un réseau complet et cohérent au niveau de la voie de migration de sites protégés et gérés importants, ainsi que d'autres sites gérés de façon adéquate, aux niveaux international et national pour les oiseaux d'eau, est mis en place et entretenu, en tenant compte des réseaux existants et du changement climatique</p>	<p>Toutes les PC ont et entretiennent de vastes réseaux nationaux regroupant des zones protégées et gérées de façon durable. Ceux-ci forment un réseau cohérent de sites au niveau de la voie de migration destinés à résister aux impacts du changement climatique</p>	<p>65 % des Parties contractantes (PC) ont indiqué qu'elles avaient complètement ou partiellement identifié leurs réseaux de sites. Les informations fournies par jusqu'à 1/3 des PC sur leur sites d'importance nationale ou internationale (ou les deux) montrent une proportion très élevée de sites protégés (respectivement >99 % et 89 %) et 67 % des sites protégés d'importance nationale ont des plans de gestion en place, tandis que cette proportion est beaucoup plus faible pour la gestion des sites d'importance internationale (37 %). La résistance aux impacts du changement climatique n'a pas été évaluée.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>1.3 : Des études d'impact environnemental (EIE) & des évaluations stratégiques (EES) servent à réduire l'impact de nouveaux développements sur les espèces d'oiseau d'eau et leurs populations</p>	<p>Toutes les PC utilisent des EES/EIE pour réduire les impacts sur les oiseaux d'eau</p>	<p>58 % des Parties contractantes (PC) ont mentionné des législations sur les EIE/EES et chez 50 % des PC, les EES/EIE ont été utilisées pour tous les projets pertinents afin d'évaluer les impacts sur les espèces de l'AEWA ou les habitats/sites dont elles dépendent.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>
	<p>1.4 : Des Plans d'action par espèce (SSAP) sont élaborés et mis en œuvre pour les espèces les plus menacées énumérées dans la catégorie 1 et les catégories 2 et 3 marquées d'un astérisque dans la colonne A du Tableau 1</p>	<p>Des SSAP sont en place et efficacement mis en œuvre pour toutes les espèces mondialement menacées et les espèces marquées d'un astérisque</p>	<p>Sur les 24 espèces de l'AEWA classées en 2010 comme étant mondialement menacées, des SSAP de l'AEWA ont été adoptés ou développés pour huit espèces et un financement est assuré pour le développement de deux autres. Des mécanismes internationaux de coordination de la mise en œuvre ont été mis en place pour six de ces SSAP, bien qu'aucun d'entre eux ne soit complètement opérationnel. Pour quatre autres espèces, des SSAP existent dans un cadre autre que l'AEWA et/ou requièrent une mise à jour et des révisions. Aucun SSAP n'a été développé pour des espèces marquées d'un astérisque. Pour les espèces dont le SSAP a été adopté, des plans d'action nationaux ont été développés et mis en œuvre par peu de Parties contractantes.</p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14); Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12); Résumé de la situation actuelle de la production et de la coordination des Plans d'action par espèce (SSAP) et des Plans de gestion des espèces (document AEWA/MOP 5.24)</p>







Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>1.5 : les oiseaux d'eau sont soigneusement pris en considération par d'autres forums internationaux, comme la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Berne et le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), dans l'élaboration de Plans d'actions nationaux sur les espèces non indigènes</p>	<p>Les PC ont introduit comme élément des Plans d'actions nationaux sur les espèces non indigènes des mesures spécifiques visant les espèces non indigènes envahissantes d'oiseaux d'eau et les mettent en œuvre afin d'assurer leur contrôle ou leur éradication</p>	<p>8 % seulement des Parties contractantes ont mis en place des plans d'action visant les espèces non indigènes. Sur les 18 PC confirmant la présence d'espèces non indigènes reproductrices sur leur territoire, ce qui concerne 35 espèces, seulement 8 PC mettent en œuvre ou élaborent des programmes de contrôle/éradication pour cinq espèces.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>


Tableau 5. Objectif 2 : Garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable

Progrès	Objectif	Indicateur	Résumé et références
	<p>2.1 : L'utilisation de la grenaille de plomb est supprimée dans les zones humides dans toutes les régions des PC</p>	<p>Toutes les PC ont adopté des législations nationales interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb (dans les zones humides)</p> <p>Le Secrétariat ne reçoit plus aucun rapport avéré sur la continuation de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides</p>	<p>24 % des Parties contractantes ont complètement supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb et 16 % de plus ont introduit une interdiction partielle.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>
	<p>2.2 : Une collecte coordonnée au niveau international des données sur les prélèvements d'oiseaux est mise en place et implémentée</p>	<p>Collecte existante, coordonnée au niveau international, de données sur les prélèvements concernant au moins 25 % des PC</p>	<p>50 % des Parties contractantes (PC) ont confirmé que des systèmes de collecte de données sur les prélèvements sont en place et, pour 31 % des PC, ces systèmes couvrent toutes les espèces de l'AEWA, la totalité du territoire du pays et toutes les activités de prélèvements. Toutefois, la coordination et la synchronisation internationales de ces programmes nationaux font encore défaut.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>



Progrès	Objectif	Indicateur	Résumé et références
	<p>2.3 : Des mesures destinées à réduire, et éliminer autant que possible, les prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau, l'utilisation d'appâts empoisonnés ainsi que les méthodes de prélèvement non sélectives sont élaborées et mises en œuvre</p>	<p>Toutes les PC ont des législations pertinentes en place qui sont intégralement mise en application</p>	<p>61 % des Parties contractantes (PC) ont confirmé que des mesures sont en place pour réduire/éliminer les prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau dans leur pays, tandis que seulement 37 % des PC estiment que ces mesures ont une grande efficacité. Les progrès en faveur de l'élimination de l'utilisation d'appâts empoisonnés et de méthodes de prélèvements non sélectives n'ont pas été évalués.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>
	<p>2.4 : Les codes et les normes de meilleure pratique appropriés, comme l'identification des oiseaux, sont élaborés et encouragés afin d'agir convenablement dans le respect des dispositions juridiquement contraignantes</p>	<p>50 % des PC appliquent concrètement des normes de meilleure pratique juridiquement contraignantes</p>	<p>Pas d'évaluation.</p>
	<p>2.5 : Une gestion adaptative des prélèvements des populations de proie est assurée au niveau international</p>	<p>Des programmes internationaux de gestion des prélèvements (IHMP) pour deux populations de proie ont été développés et appliqués</p>	<p>Le Plan de gestion pour la population de Svalbard de l'Oie à bec court (<i>Anser brachyrhynchus</i>) développé et soumis à la MOP5 aux fins d'adoption, représente la première mesure prise en direction de la réalisation de la Cible 2.5. Sa mise en œuvre doit démarrer une fois son adoption devenue officielle, et la première réunion de son système de coordination internationale est prévue au deuxième semestre 2012.</p>

Progrès	Objectif	Indicateur	Résumé et références
			<p>Référence : Avant-projet de Plan de gestion international pour la population de Svalbard de l’Oie à bec court (document AEWA/MOP 5.30) ; Résumé de l’état actuel de la production et de la coordination du Plan d’action par espèce et du Plan de gestion par espèce (document AEWA/MOP 5.24)</p>

Tableau 6. Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>3.1 : Les ressources nécessaires sont mises en place pour soutenir, à long terme, les processus internationaux de collecte de données de surveillance pour l'évaluation de l'état de conservation</p>	<p>Production ponctuelle du rapport récapitulatif de l'IWC, du CSR de l'AEWA et des <i>Estimations des populations d'oiseaux d'eau</i> au niveau mondial</p> <p>Augmentation de 50 % des espèces/ populations dont l'état au niveau international fait l'objet d'évaluations sur la base de données de surveillance régulières</p>	<p>Des rapports récapitulatifs (totaux nationaux) du Recensement international annuel des oiseaux d'eau (IWC) ont été publiés en 2011 et 2012, couvrant la période 2003-2011. La 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (CSR) a été produite en 2011 et soumise à la MOP5. La 5^{ème} édition des Estimations de populations d'oiseaux d'eau (WPE) sera lancée à la COP11 de Ramsar (juillet 2012) sous forme d'une base de données en ligne à actualiser lors de chaque COP suivante de Ramsar.</p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14) ; Communication de Wetlands International au Secrétariat de l'AEWA ; IWC annual national totals</p> <p>Le nombre de populations dont l'état au niveau international a été évalué sur la base de données issues d'une surveillance régulière a augmenté, passant de 102 à 107, soit une augmentation de 5 %, ce qui est nettement en dessous de la cible fixée.</p> <p>Référence : 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 5.14)</p> <p>Les coûts annuels récurrents de la coordination internationale de l'IWC et de son développement dans la zone de l'AEWA sont estimés à 353 000 euros au minimum, dont 100 000 euros ont été promis par Wetland International sur ses fonds propres, 130 000 euros sont recherchés en tant que soutien apporté par les Parties contractantes (PC)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
			<p>et les 123 000 euros restants doivent être recueillis sur la base d'un projet. Les coûts supplémentaires par période triennale pour quelques comptages spéciaux et des résultats liés à l'IWC tels que le CSR et le WPE, ainsi que les mises à jour de l'Outil Réseau de sites critiques sont estimés à 290 000 euros, dont 55 000 euros sont assurés par le biais du budget principal de l'AEWA. Ces chiffres révèlent toujours une insuffisance de fonds pour le soutien financier structurel de l'IWC au niveau international. Cinq PC seulement ont fait part d'un soutien financier fourni au coordinateur international de Wetlands International (contributions volontaires) ou de financement et de projets de coopération sur une base bilatérale avec d'autres PC/ États de l'aire de répartition ou sur une base sous-régionale.</p> <p>Référence : Développement stratégique de la surveillance des oiseaux d'eau le long des voies de migrations d'Afrique-Eurasie (document AEWA/MOP 5.42) ; Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p> <p>Au niveau national, 44 % des PC ont financé les activités de l'IWC ou offert un soutien logistique.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>3.2 : Les capacités des systèmes nationaux de surveillance pour évaluer l'état de conservation des oiseaux d'eau sont mises en place, entretenues et développées plus avant</p>	<p>La moitié des PC ont tout au long de l'année (s'il y a lieu) des systèmes de surveillance en place</p>	<p>66 % des Parties contractantes (PC) ont confirmé que des programmes de surveillance des espèces d'oiseaux d'eau de l'AEWA sont en place, mais seulement 11 % ont fait part d'une couverture complète englobant les trois périodes (reproduction, passage/migration et hors reproduction/hivernage). La proportion de PC rapportant une couverture complète ou bien partielle pendant toutes ces trois périodes est bien plus élevée (52 %). De plus amples détails sur les programmes nationaux de surveillance ainsi qu'une analyse plus approfondie seraient utiles.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>
	<p>3.3 : Les agences publiques nationales responsables, les institutions universitaires ainsi que d'autres instituts actifs dans la recherche sur les espèces sauvages sont encouragés à mettre en place des programmes de recherche destinés à soutenir la mise en œuvre des priorités de conservation des oiseaux d'eau</p>	<p>Dix nouveaux programmes de recherche relatifs à l'AEWA sont en place</p>	<p>55 % des Parties contractantes (PC) ont mentionné que des recherches avaient été effectuées en relation avec les oiseaux d'eau et leur conservation. Un grand nombre de projets ont été énumérés, bien que tous n'aient pas eu lieu au cours des trois dernières années. Ils présentent également différents niveaux d'objectif de recherche. Des critères auraient besoin d'être définis pour évaluer les progrès en direction de cette cible.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>




Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>3.4 : Les meilleures pratiques, y compris les connaissances traditionnelles, dans les programmes de conservation des oiseaux d'eau sont recueillies et intégrées</p>	<p>50 meilleures pratiques sont recueillies et publiées sous www.conservationevidence.com</p>	<p>Pas d'évaluation.</p>
	<p>3.5 : Le partage des données et des informations importantes et leur accessibilité sont améliorés pour soutenir les prises de décisions importantes en matière de conservation</p>	<p>Liste sur Internet sur la recherche liée aux oiseaux d'eau et à leur conservation dans chaque PC élaborée tous les trois ans</p>	<p>Un grand nombre de projets ont été énumérés par 55 % des Parties contractantes ayant remis un rapport à la MOP5. Toutefois cette liste n'est toujours pas accessible ni interrogeable, problème qui peut être pris en main au moyen du développement d'un outil analytique pour le système de rapport en ligne de la famille de la CMS.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>

Tableau 7. Objectif 4 : Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d'oiseaux migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et à celle de leurs habitats

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>4.1 : Le soutien pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication (SC) est assuré</p>	<p>100 % du financement et autre soutien, suivant la nécessité (par ex. expertise, réseau, compétences et ressources), est assuré pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication</p>	<p>Seulement 10 % des coûts estimés (502 250 euros) pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication (SC) ont été couverts depuis son adoption par la MOP3 en 2005. La capacité du Secrétariat (ressources humaines et expertise technique) doit être amenée au niveau requis pour faire face à la mise en œuvre des tâches prévues dans la SC ou bien ces tâches doivent être adaptées pour correspondre à la capacité disponible. La capacité des Parties contractantes et des partenaires n'a pas été évaluée.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18)</p>
	<p>4.2 : La stratégie de communication de l'AEWA est mise en œuvre</p>	<p>La Stratégie de communication a été contrôlée tous les ans et examinée et actualisée tous les trois ans</p>	<p>Des rapports détaillés sur la mise en œuvre de la SC ont été présentés à la MOP4 (septembre 2008) ainsi qu'à la 6^{ème} réunion (juin 2010) et à la 7^{ème} réunion (novembre 2011) du Comité permanent. Aucun examen et aucune mise à jour de la SC n'ont été effectués jusqu'à présent. Un processus coordonné de révision et de mise à jour est prévu par le Secrétariat après la MOP5.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
		<p>Au moins un atelier de Formation des Formateurs pour la CESP a été organisé dans chaque région de l'AEWA (CS 3.1)²</p>	<p>Trois ateliers de Formation des formateurs (FdF) utilisant le Kit de formation Voie de migration se sont déroulés depuis la MOP4 dans le cadre du projet Wings over Wetlands (WOW) visant quatre sous-régions (Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (Cameroun), le Moyen-Orient (Jordanie) et l'Asie centrale & le Caucase (Kazakhstan).</p> <p>Deux Formations des formateurs (FdF), se servant du Kit de formation du WOW, seront organisées dans les pays anglophones de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est, et les pays lusophones africains (financées par l'intermédiaire d'un projet de renforcement de la capacité mis en œuvre par les Secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA dans le cadre de l'Accord de coopération stratégique (ASC) de l'ENRTP de l'UE conclu entre la Direction générale (DG) de l'environnement de la Commission européenne et le PNUE. Ces formations seront dirigées en collaboration avec le projet BirdLife/MAVA CMB en cours et le projet de renforcement de la capacité de l'Initiative de la voie de migration de la mer des Wadden).</p> <p>Ces formations ne sont pas axées en soit sur la CESP, mais les ateliers traitent des thèmes s'y rapportant.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18) Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la période 2009-2012 (document AEWA/MOP 5.32)</p>

⁶ Les cibles liées à la Stratégie de communication (SC) sont indiquées, s'il y a lieu, entre parenthèses et la numérotation correspond à l'activité concernée dans la Stratégie de communication

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
		<p>Dans au moins trois régions de l'AEWA, des formations de suivi pour la CESP sont proposées au niveau national par les personnes formées dans le cadre de la cible 3.3 (SC 3.2)</p>	<p>Depuis la MOP4, deux ateliers nationaux (Mozambique et Sud Soudan) ont été organisés dans le cadre du projet Wings over Wetlands (WOW). Toutefois cette formation n'a pas été dispensée par des formateurs formés dans le cadre de l'atelier FdF prévu sous la cible 3.1.</p> <p>Référence : Rapports sur le projet Wings over Wetland (WOW)</p>
		<p>Des centres régionaux pour l'échange d'informations sur l'AEWA ont été établis dans toutes les régions (SC 2.2)</p>	<p>Les quatre centre régionaux mis en place dans le cadre du projet Wings over Wetlands (WOW) à Dakar, Almaty & Moscou, Nairobi et Amman, ont fonctionné en fait, sous bien des aspects, en tant que centres d'échanges d'informations sur l'AEWA et de renforcement des capacités au cours de la mise en œuvre du projet WOW (2006-2010). Après la clôture du projet, le niveau d'activités de ces centres a considérablement baissé et un financement supplémentaire sera nécessaire pour qu'ils fonctionnent à nouveau en tant que centre d'échange d'informations sur l'AEWA.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18)</p>
		<p>Le site Web de l'AEWA a été amélioré et entretenu. Il a notamment été rendu plus interactif (SC 4.1)</p>	<p>Le site Internet actuel de l'AEWA est entretenu et régulièrement actualisé à l'aide d'informations et de nouvelles. Toutefois la dernière nouvelle version du site date de 2005 et devient donc obsolète d'un point de vue technique. Le site est actuellement en HTML et n'a pas de base de données sous-jacente ni de système de gestion du contenu. Il n'utilise pas non plus les nombreuses nouvelles fonctions interactives apparues au</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
			<p>cours de ces dernières années.</p> <p>Le Secrétariat est actuellement activement engagé dans un projet destiné à développer un nouveau site Internet de la Famille de la CMS qui serait plus interactif que le site existant de l'AEWA, et qui serait supporté par un système de gestion du contenu Web. Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour permettre la mise en œuvre intégrale du projet.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18) ; Présentation d'ensemble des technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'AEWA (document AEWA/MOP5.10)</p>
		<p>Le Bulletin de l'AEWA est publié régulièrement ; deux fois par an en impression papier accompagnée par des mises à jour électroniques mensuelles (SC 4.2)</p>	<p>L'E-Bulletin de l'AEWA est entretemps devenu le premier outil de communication du Secrétariat, qui joint ainsi plus de 4000 contacts environ une fois tous les deux mois. Au total, 31 E-Bulletins ont été envoyés depuis la création de cet outil en 2006 (14 E-Bulletins depuis la MOP4).</p> <p>Le dernier bulletin sur support papier a été produit au Secrétariat même en janvier 2008, et des fonds seront nécessaires pour reprendre la production régulière de la distribution de bulletins sur support papier en complément de l'E-Bulletin.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
		<p>L'infrastructure pour les discussions électroniques est en place et les discussions sont facilitées (SC 4.3)</p>	<p>Pas de mise en œuvre</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18)</p>
		<p>Les lignes directrices pour l'adhésion ont été mises à jour et distribuées à toutes les Parties non contractantes (SC 4.4)</p>	<p>Les lignes directrices pour l'adhésion ont été publiées par le Secrétariat en anglais, en français, en arabe et en russe, et largement diffusées auprès des Parties non contractantes. Une nouvelle mise à jour et une réimpression seraient nécessaires.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18)</p>
		<p>Un kit d'outils flexible est élaboré et distribué. Il fournit un ensemble de documentations pour accroître la sensibilisation au niveau national (SC 4.5)</p>	<p>Un kit d'outils est en cours d'élaboration. De nombreux documents, sous forme numérique ou sur support papier, sont à présent disponibles. De plus, le Kit de formation Voie de migration, publié en 2010, deviendra probablement une ressource essentielle en vue de renforcer la sensibilisation à l'AEWA.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la Stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18)</p>










Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>4.3 : La sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau en général et notamment aux questions relatives à l'AEWA sont intensifiées à tous les niveaux au sein des Parties contractantes</p>	<p>Au moins 25 % des PC ont élaboré et mettent en œuvre des programmes destinés à accroître la sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau et à l'AEWA</p>	<p>39 % des Parties contractantes (PC) ont fait savoir qu'elles avaient mis en place et qu'elles mettaient en œuvre des programmes destinés à intensifier la sensibilisation à la question de la conservation des oiseaux d'eau et à l'AEWA. 2 % de plus sont en train d'élaborer ce genre de programmes. Une analyse plus complète devrait être réalisée, si les fonds le permettent, afin d'évaluer le niveau et le type des activités de CESP au sein des PC.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>

Tableau 8. Objectif 5 : Améliorer la capacité des États de l'aire de répartition et la coopération, et les capacités internationales pour la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs et de leurs voies de migration

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>5.1 : Le nombre d'adhérents à l'Accord augmente</p>	<p>Le nombre d'adhérents de l'AEWA a augmenté, passant à 75 Parties à la MOP5, à 85 Parties à la MOP6, et à 90 Parties à la MOP 7, avec une concentration particulière sur l'Asie centrale et le Moyen-Orient</p>	<p>Le nombre de Parties contractantes (PC) a augmenté de 5, passant de 61 à la MOP4 (au 1^{er} septembre 2008) à 66 à la MOP5 (au 1^{er} juin 2012), dont trois nouvelles PC d'Afrique et deux d'Europe. Seules cinq PC ont indiqué qu'elles avaient approché des Parties non contractantes pour les encourager à adhérer à l'Accord.</p> <p>Référence : Rapport du Dépositaire (document AEWA/MOP 5.8) ; Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>
	<p>5.2 : Des fonds suffisants sont collectés auprès de différentes sources pour la mise en œuvre du plan stratégique</p>	<p>Un financement complet est recueilli</p>	<p>Bien qu'aucune évaluation spécifique des progrès réalisés en direction de cette cible n'ait été effectuée, étant donné que les progrès en direction de nombreuses autres cibles ont été limités et que, dans ces cas, les fonds étaient limités ou aucunement disponibles, il serait justifié d'évaluer les progrès en direction de la cible 5.2 comme étant limités.</p>
	<p>5.3 : La coopération avec d'autres accords environnementaux multilatéraux (AEM) et des partenaires clés est intensifiée</p>	<p>Au moins 5 nouveaux mémorandums d'accord/mémorandums de coopération entre l'AEWA et d'autres AEM et partenaires clés</p>	<p>Lors du symposium de célébration du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA, en juin 2010, un Mémorandum de Coopération (MdC) a été signé avec la Convention de Ramsar, BirdLife International et Wetlands International afin de poursuivre le travail conjoint et le partenariat mis en place pendant le projet Wing over Wetlands (WOW) (partenariat après-WOW).</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
			<p>Un MdC avec l'organisation Conservation de la faune et de la flore arctiques(CAFF) est en préparation, et sera signé lors de la COP11 de la Convention de Ramsar en juillet 2012.</p> <p>Un MdC sera signé lors de la MOP5 entre la Convention de Ramsar et la CMS (également au nom de ses instruments, dont l'AEWA) dans le cadre duquel le Plan de travail conjoint conclu en 2004 entre l'AEWA et Ramsar sera renouvelé.</p> <p>Référence : Rapport du Secrétariat (document AEWA/MOP 5.9)</p>
	<p>5.4 : Le Fonds de petites subventions (SGF) est activé</p>	<p>Au moins 100 000 EUR par an sont déboursés pour les pays en développement pour la mise en œuvre de l'AEWA</p>	<p>Le premier cycle du Fonds de petites subventions (SGF) cycle a été lancé en 2010 et 93 071 euros ont été alloués à cinq projets. Le second cycle de 2011 a versé 43 400 euros à deux projets. Le troisième cycle a démarré en avril 2012, mais le montant des fonds disponibles n'était que de 20 000 euros. Le montant total des fonds disponibles au cours de ces trois cycles était de 156 471 euros (52 % de la cible), dont 80 000 euros alloués à partir du budget central de l'AEWA dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative africaine. Des contributions volontaires ont été allouées par la France (56 500 euros) et la Suisse (27 398 euros) (y compris 13 % de PSC du PNUE), toutes deux destinées spécifiquement à des projets en Afrique.</p> <p>Les trois cycles ont été exclusivement limités à la région africaine du fait des restrictions géographiques du financement disponible.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la période 2009-2012 (document AEWA/MOP 5.32)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>5.5 : Le taux de soumission des Rapports nationaux augmente</p>	<p>Toutes les parties contractantes fournissent régulièrement des rapports nationaux complets</p>	<p>Le taux de soumission des rapports nationaux à la MOP5 est de 69 %, ce qui est une augmentation par rapport à la MOP4 (64 %) et représente le taux le plus élevé jamais atteint de tous les cycles de remise de rapport. Il y a encore des Parties qui n'ont encore jamais remis de rapport au cours de deux, trois ou quatre MOP consécutives. Bien que plus des 2/3 des Parties contractantes aient remis un rapport, la qualité et l'exhaustivité de ces rapports ainsi que la ponctualité de leur remise doivent encore être prises en main.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2012 (document AEWA/MOP 5.12)</p>
	<p>5.6 : Les capacités du personnel national pour appliquer l'Accord sont accrues au moyen de mécanismes de formation appropriés</p>	<p>Au moins 30 employés gouvernementaux ont été formés dans au moins 20 pays</p>	<p>Pas encore mis en œuvre. Dans le cadre de l'Accord de coopération stratégique (ASC) de l'ENRTP de l'UE conclu entre la Direction générale (DG) de l'environnement de la Commission européenne et le PNUE, un projet d'une durée de trois ans de renforcement des capacités a été lancé au cours du début de l'année 2012, projet qui doit être mis en œuvre par les Secrétariats du PNUE/CMS et du PNUE/AEWA. Des modules de formation spécifiques destinés aux correspondants locaux ainsi qu'un module de formation en ligne correspondant seront développés. Sur la base de ce module, trois ateliers de formation seront organisés pour les correspondants locaux en 2013.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la période 2009-2012 (document AEWA/MOP 5.32)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et références
	<p>5.7 : Un mécanisme de coordination national approprié pour la mise en œuvre de l'AEWA en accord avec des mécanismes de coordination nationale pour d'autres accords environnementaux multilatéraux sur la biodiversité est mis en place</p>	<p>Dans au moins 50 % des Parties contractantes, les mécanismes de coordination nationale ont été mis en place et fonctionnent sur une base régulière</p>	<p>34 % des Parties contractantes ont indiqué qu'elles disposaient de ce genre de mécanisme de coordination nationale fonctionnant sur une base régulière. Certains autres pays ont fait part de mécanismes non opérationnels, de mécanismes en préparation ou bien ont décrit d'autres systèmes pour la coordination nationale de l'Accord.</p> <p>Référence : Analyse des Rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2009-2011 (document AEWA/MOP 5.12)</p>
	<p>5.8 : L'AEWA est reconnu par d'autres AEM sur la biodiversité comme un AEM dont l'efficacité pour protéger les oiseaux d'eau peut servir d'indicateur pour le maintien de la biodiversité à un niveau international</p>	<p>Tous les AEM sur la biodiversité mondiale se réfèrent à l'efficacité de l'AEWA comme indicateur pour maintenir la biodiversité à un niveau mondial</p>	<p>Pas d'évaluation</p>